



2 juin 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une session ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 2 juin 2014 à compter de 19 h en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents Monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5

Est absent : M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

14-06-110 Ouverture de la session (1)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'ouvrir la session à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-111 Approbation de l'ordre du jour (2)

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
[3.1](#) Séance ordinaire du 5 mai 2014 (voir point 3.1)
4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 Office municipale d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir
 - [4.1.1](#) Dépôt des États financiers exercice 2013 et acceptation de ceux-ci
 - [4.1.2](#) Révision budgétaire 2014 – Budget déjà adopté en janvier 2014 et acceptation du budget révisé
 - [4.2](#) Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie
 - Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 10 juin à compter de 17h30 à la Cidrerie et verger Léo Boutin (copie transmise à M. Michel Picotte et Mme Pierrette Gendron)
 - [4.3](#) Mme Claire Samson, députée d'Iberville
 - Ouverture et coordonnées des bureaux de Mme Claire Samson, Députée d'Iberville (copie transmise à M. Michel Picotte et Mme Pierrette Gendron)
 - 4.4 MAMOT – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 - [4.4.1](#) Nouvelle bibliothèque virtuelle et navigateur géographique en ligne – SIGAT Territoires (copie transmise à Mme Pierrette Gendron)
 - [4.4.2](#) Invitation à participer à la Semaine de la municipalité qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin sous le thème « J'y participe »

- [4.5](#) Camping Domaine du Rêve
 - Suivi des démarches pour le service d'épuration des eaux usées avec la Régie intermunicipale Rougemont Saint-Césaire
 - [4.6](#) CRE Montérégie
 - Invitation à participer à un cocktail réseautage et conférence qui aura lieu le en formule 5 à 7, 9 juin à l'Hôtel Sandman Montréal-Longueuil (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - [4.7](#) Tourisme au Cœur de la Montérégie
 - Ouverture le 15 mai du bureau d'information touristique de Richelieu pour la saison 2014
5. Correspondance (copie et document disponibles sur demande)
- 5.1 MMQ – Mutuelle des municipalités du Québec
 - Dépôt du rapport annuel 2013
 - 5.2 REMME – Réseau des élues municipales de la Montérégie
 - Proposition de formation « Exercez votre influence (et leadership féminin)
 - 5.3 Fondation Rues Principales
 - Invitation à participer au 27^e colloque annuel de la Fondation qui se tiendra le 24 septembre 2014 au Capitole de Québec (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 5.4 Agence canadienne d'inspection des aliments
 - Invitation à participer à la campagne de sensibilisation à l'agrire du frêne de l'ACIA qui aura lieu dans divers endroits au Québec (copie transmise à Mme Pierrette Gendron)
 - 5.5 La Marche de la Mémoire – Société Alzheimer du Haut-Richelieu
 - Communiqué suite à la journée de la Marche de la Mémoire qui a eu lieu le 25 mai dernier (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 5.6. La Route des Champs
 - Ouverture de la piste cyclable, rajeunie et réaménagée à plusieurs endroits, 43 km d'un bout à l'autre (copie remise pour le bulletin municipal)
 - 5.7 Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu
 - Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 18 juin à Otterburn Park (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 5.8 Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville
 - 5.8.1 Dépôt du rapport annuel 2013
 - 5.8.2 Invitation à participer au (Défi Je bouge » qui aura lieu le samedi 6 septembre 2014 à Saint-Jean-sur-Richelieu
 - 5.8.3 Demande de don écologique en se débarrassant de nos vieilles voitures
 - 5.9 Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie
 - Souligne les 40 ans d'engagement – semaine des services de garde du Québec du 25 au 31 mai 2014
- 6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- [6.1.1](#) Approbation des comptes et salaires (voir point 6.1.1)
 - 6.1.2 Nomination d'un membre du conseil à titre de maire suppléant en remplacement de M. Denis Paquin pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2014
 - 6.1.3 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales du 28 juillet au 1^{er} août 2014
 - 6.1.4 Refinancement de notre emprunt de 104 400 \$
 - 6.1.4.1 Acceptation de l'offre pour le refinancement de notre emprunt par billets au montant de 104 400 \$ en vertu du règlement numéro 396-08 (camion citerne) (document à suivre)
 - 6.1.4.2 Modification, par résolution, du Règlement d'emprunt numéro 396-08 Règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ et une dépense de 200 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir (document à suivre)
 - 6.1.4.3 Approbation du tableau combiné en vertu du Règlement numéro 396-08 (document à suivre)

- 6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- [6.2.1](#) Rapport de M. Kevin Robinson, directeur du service de sécurité incendie (voir point 6.2.1)
 - [6.2.2](#) Approbation de l'entente à renouveler avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables (voir point 6.2.2)
- 6.3 TRANSPORT
- [6.3.1](#) Mandat accordé à ALPG Consultants inc pour les services professionnels concernant l'étude du dimensionnement d'un nouveau ponceau à installer sous la descente de la Côte-Double – branche 8 du cours d'eau du Ruisseau de la Branche du Rapide (voir point 6.3.1)
 - 6.3.2 Acceptation du devis préparé par M. Alain Charbonneau, ing. pour les travaux de réfection et pavage à exécuter sur la rue Boulais (document à suivre)
 - 6.3.3 Demande de soumissions pour les travaux de réfection et pavage à exécuter sur la rue Boulais et nomination du responsable en octroi de contrat
 - [6.3.4](#) Demande de M. Jean-François Harbec, citoyen, pour le nettoyage de l'ensemble des rues de la portion village (voir point 6.3.4)
- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
- [6.4.1](#) Demande de Thérèse L. D'Amours et Joseph-Marie D'Amours pour le remboursement du montant de 10 512,18 \$ déboursé pour les travaux de raccordement au réseau d'aqueduc sur le rang de Fort-Georges (voir point 6.4.1)
 - [6.4.2](#) Modification de la résolution numéro 13-10-231 intitulée « Appui à la demande d'intervention dans les Branches 7 et 9 du Ruisseau de la Branche du Rapide et établir le mode de répartition des travaux (superficie du bassin de drainage) » afin de modifier le mode de répartition des travaux « Paiement des honoraires pour l'étude des travaux à effectuer dans les branches 7 et 9 du Ruisseau de la Branche du Rapide. Le coût pour la surveillance et les travaux d'entretien et de nettoyage seront répartis en fonction du bassin de drainage (voir point 6.4.2)
 - [6.4.3](#) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable préparé par Mme Pierrette Gendron (voir point 6.4.3)
 - [6.4.4](#) Appui à la demande d'intervention dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges et établir le mode de répartition des travaux (superficie du bassin de drainage) (voir point 6.4.4)
- 6.5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 6.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- [6.6.1](#) Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 456-14 modifiant le Règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement (voir projet de règlement au point 6.6.1)
 - [6.6.2](#) Avis de motion précédant l'adoption du règlement numéro 457-14 modifiant le Règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes (voir projet de règlement au point 6.6.2)
 - 6.6.3 Demande de participation de M. Mathieu Aubé, citoyen du 105 rang de la Côte-Double, pour restaurer la croix de chemin sur son terrain, sabler et repeindre – (document à suivre)
- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
- 6.7.1 Aménagement du parc Noël-Dubé
 - [6.7.2](#) Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur à la bibliothèque (voir point 6.7.2)
- 6.8 FRAIS DE FINANCEMENT
7. Affaires commencées
8. Période de questions
9. Documents d'information (copie ci-jointe)
- [9.1](#) Ministère des Transports du Québec – Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie
 - Réponse du ministère des Transports concernant la réfection du rang de Fort-Georges (route collectrice)

10. Documents d'information (copie et document disponibles sur demande) :
 - UMQ, Communiqués du 1^{er} au 25 mai 2014
 - MMQ, Communiqués du 8 mai 2014
 - MAMOT, Cyberbulletin, 16 mai 2014
 - Revue Kaléidoscope- vol 1. Numéro 3 2014
 - UQAC, Université du Québec à Chicoutimi, 21 mai 2014
 - Infolettre Inter Action Express, 27 mai 2014
11. Offres de services (copie et document disponibles sur demande) :
12. Affaires diverses
13. Clôture de la session

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé et que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Monsieur Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur le point 4.5.

14-06-112 Adoption du procès-verbal (3.1)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 mai 2014 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-113 Approbation du rapport financier 2013 de l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir (4.1.1)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'accepter le rapport financier 2013 soumis par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et dans lequel il est présenté un déficit de 51 010 \$ dont la Municipalité participe à 10 % de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-114 Acceptation des transferts de postes budgétaires 2014 de l'OMH de Sainte-Angèle-de-Monnoir (4.1.2)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'accepter les transferts de postes budgétaires 2014 soumis par l'Office municipal d'habitation de Sainte-Angèle-de-Monnoir et acceptée par sa résolution numéro 13-05-14. Ces transferts n'ont aucune implication financière de la part de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-115

Approbation des comptes et salaires payés

(6.1.1)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Listes préliminaires à l'émission des chèques

no. 2014-06-001 :	3 221,04 \$
no. 2014-06-002 :	51 774,95 \$
no. 2014-06-003 :	4 300,24 \$
no. 2014-06-004 :	1 610,50 \$
no. 2014-06-005 :	23 495,66 \$
no. 2014-06-006 :	<u>122 538,04 \$</u>
Total des comptes à payer :	206 940,43 \$

SALAIRES PAYÉS		
# PAYE	PÉRIODE	MONTANT
18	27-04-14 au 03-05-14	4 783,17
19	04-05-14 au 10-05-14	8 262,75
20	11-05-14 au 17-05-14	5 367,19
21	18-05-14 au 24-05-14	5 397,34
	TOTAL	23 810,45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-116

Nomination de Mme Josée Desrochers, conseillère, à titre de mairesse suppléante en remplacement de M. Denis Paquin (6.1.2)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de nommer madame Josée Desrochers, conseillère, à titre de mairesse suppléante de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Il est également **résolu** qu'elle soit nommée pour siéger au conseil de la MRC de Rouville en cas d'incapacité du maire d'y assister.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-117

Fermeture du bureau municipal du 28 juillet au 1^{er} août 2014 inclusivement (6.1.3)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** de fermer le bureau municipal du 28 juillet au 1^{er} août 2014 inclusivement pour la période estivale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-118

Acceptation de l'offre pour le refinancement de notre emprunt par billets au montant de 104 400 \$ en vertu du règlement numéro 396-08 - camion-citerne (6.1.4.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Saint-Césaire pour son emprunt par billets en date du 10 juin 2014 au montant de 104 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 396-08. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

19 500 \$	2,85 %	10 juin 2015
20 200 \$	2,85 %	10 juin 2016
20 900 \$	2,85 %	10 juin 2017
21 500 \$	2,85 %	10 juin 2018
22 300 \$	2,85 %	10 juin 2019

Il est également **résolu** que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-119

Modification, par résolution, du Règlement d'emprunt numéro 396-08 Règlement décrétant un emprunt de 190 000 \$ et une dépense de 200 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir .
(6.1.4.2)

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de ce règlement, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir souhaite emprunter par billet un montant total de 104 400 \$:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
396-08	104 400 \$

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir aura, le 9 juin 2014, un montant de 104 400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 190 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 396-08;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 104 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 396-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par M. Michel Picotte, maire et Mme Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 10 juin 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	19 500 \$
2016	20 200 \$
2017	20 900 \$
2018	21 500 \$
2019	22 300 \$

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir emprunte 104 400 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 396-08.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-120 Approbation du tableau combiné en vertu du Règlement numéro 396-08 (6.1.4.3)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'approuver le tableau combiné de remboursement pour le renouvellement par billets de 104 400 \$ de notre emprunt initial de 190 000 \$ en vertu du règlement 396-08, lequel tableau fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-121 Achat de matériel pour le service incendie (6.2.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'acheter le matériel suivant :

- Deux (2) masques respiratoires SURVIVAIR tel que prévu au poste budgétaire 02-220-01-701 au montant de 950 \$;
- Vingt-cinq (25) tee-shirts tel que prévu au poste budgétaire 02-220-01-650 au montant de 650 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-122 Engagement de madame Cynthia Poulin comme pompière (6.2.2)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est résolu d'engager, pour une période d'essai de 3 mois, madame Cynthia Poulin, comme pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-123 Entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables (6.2.1)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** d'autoriser madame Jacqueline Houle, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Rouville en ce qui regarde le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables; laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-124 Mandat à accorder à ALPG Consultants inc pour une étude dans la branche 8 du Ruisseau de la Branche du Rapide (6.3.1)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'accorder le mandat à ALPG Consultants inc pour une étude de dimensionnement d'un ponceau à remplacer dans la branche 8 du cours d'eau du Ruisseau de la Branche du Rapide sous le chemin de la descente de la Côte-Double et d'engager une dépense de 600 \$ pour cette étude.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-125 Approbation des documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection et pavage à exécuter sur la rue Boulais (6.3.2)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'approuver tous les documents d'appel d'offres, préparés par monsieur Alain Charbonneau, ingénieur, pour des travaux d'infrastructure de voirie à exécuter en 2014 sur la rue Boulais.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-126 Demande de soumissions pour des travaux de réfection et pavage sur la rue Boulais et la nomination du responsable en octroi de contrat (6.3.3)

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal, un contrat de construction ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 100 000 \$ et plus et également doit être publiée dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs;

Considérant que le coût pour effectuer des travaux de réfection et de pavage sur la rue Boulais est estimé à plus de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de demander des soumissions publiques pour des travaux d'infrastructure de voirie 2014 (travaux de pavage) sur la rue Boulais par annonce dans le journal Constructo ainsi que dans SEAO (Système électronique d'appel d'offres), journal électronique;

Il est également **résolu** de nommer Mme Pierrette Gendron, directrice générale adjointe, comme responsable en octroi de contrat conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est également **résolu** que les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h le 2 juillet 2014 au bureau municipal, situé au 5 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par madame Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la même heure et au même endroit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Madame Thérèse L. D'amours, conseillère au poste # 2, déclare qu'elle possède des intérêts pécuniaires à titre de propriétaire et s'abstient de participer aux délibérations du conseil sur le point 6.4.1.

14-06-127 Remboursement d'un montant de 10 512,18 \$ à madame Thérèse L. D'Amours et Joseph-Marie D'Amours pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang Fort-Georges (6.4.1)

Considérant que lors de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le rang de Fort-Georges, la Ferme d'Amours avait payé en entier ces travaux de prolongement des numéros civiques 191 au 201;

Considérant que monsieur Sébastien Cyr, au 195 rang de Fort-Georges, avait refusé d'être desservi par le réseau d'aqueduc et par conséquent, aucun coût d'immobilisation ne lui a été facturé;

Considérant qu'en 2014, celui-ci a fait la demande pour se raccorder au réseau d'aqueduc et qu'un montant de 10 512,18 \$ lui a été chargé pour le paiement des infrastructures;

Considérant que ce montant de 10 512,18 \$ est remboursable, pour ce raccordement, à madame Thérèse L. D'Amours et monsieur Joseph-Marie D'Amours, étant donné que la compagnie « Ferme d'Amours inc » est dissoute;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que le Conseil municipal autorise le remboursement de 10 512,18 \$ à madame Thérèse L. D'Amours et monsieur Joseph-Marie D'Amours pour ce raccordement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-128

Modification de la résolution numéro 13-10-231 afin de modifier le mode de répartition du coût des travaux dans les branches 7 et 9 du cours d'eau Ruisseau de la Branche du Rapide (6.4.2)

Considérant qu'en date du 2 octobre 2013, le conseil a adopté la résolution numéro 13-10-213, dans laquelle il informait la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans les branches 7 et 9 du cours d'eau de la Branche du Rapide en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux;

Considérant que ces travaux seront exécutés à la demande de la Municipalité afin de corriger la problématique de l'eau traversant sur le chemin du rang la Côte-Double;

Considérant que le Conseil désire modifier cette répartition;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de remplacer le dernier paragraphe de la résolution numéro 13-10-213 par ce qui suit :

« Il est également **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Branches 7 et 9 du Ruisseau de la Branche du Rapide comme suit :

- Les honoraires professionnels pour la préparation du projet relié aux travaux des Branches 7 et 9 de ce cours d'eau seront payés par la municipalité;
- Tous les autres coûts reliés à ces travaux seront répartis en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 % . »

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-129

Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (6.4.3)

Considérant qu'en vertu de leur Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire oblige les municipalités à produire un rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable et de le déposer au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Françoise Lachance et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir a pris connaissance du *Rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable*, préparé et déposé par madame Pierrette Gendron, directrice générale adjointe, lequel rapport a été soumis et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-130

Appui à la demande d'intervention dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges et établir le mode de répartition des travaux (6.4.4)

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande de travaux d'aménagement dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges, située sur le territoire des municipalités de Saint-Césaire et de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

Considérant que la firme ALPG consultants inc a préparé des plans/profils des travaux d'aménagement requis dans cette branche;

Considérant que lors d'une réunion avec des représentants de la firme ALPG, de la MRC de Rouville et des deux municipalités concernées; il a été convenu que le coût de ces travaux d'aménagement dans cette branche soit réparti d'une part, aux riverains bénéficiant directement de ces travaux et d'autre part, au prorata de la superficie contributive du bassin de drainage concerné;

Considérant que par sa résolution numéro 14-05-096, la MRC de Rouville demande à chacune des municipalités concernées, de nous prononcer sur ces travaux d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Josée Desrochers et **résolu** :

- Que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir appuie la demande de travaux d'aménagement dans la Branche 9 du cours d'eau Soulanges et ce, suivant les plans/profils de ces travaux préparés par la firme ALPG consultants inc;
- Que 60 % du coût de ces travaux soit réparti aux riverains bénéficiant directement des travaux et que 40 % soit réparti au prorata de la superficie contributive du bassin de drainage concerné avec une marge d'erreur d'au plus 10%.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-06-131

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement (6.6.1)

Avis de motion est donné par madame Josée Desrochers, conseillère, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 456-14 modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement sur la rue Girard.

14-06-132

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 394-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes (6.6.2)

Avis de motion est donné par monsieur Francis Côté, conseiller, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 457-14 modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme afin de modifier certaines dispositions relatives aux fausses alarmes.

Aménagement du parc Noël-Dubé (6.7.1)

Le conseil demande de préparer des documents nécessaires pour demander des soumissions pour l'aménagement d'une butte, d'un terrain de pétanque ainsi que divers travaux au parc Noël-Dubé.

14-06-133 Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur à la bibliothèque (6.7.2)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'accorder le contrat d'entretien à Ascenseurs Savaria Concord inc., pour une période de cinq ans à compter d'avril 2014 jusqu'à avril 2019 concernant l'entretien de l'ascenseur situé à la bibliothèque municipale; le contrat fait partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long.

Il est également **résolu** d'autoriser madame Jacqueline Houle, directrice générale, à signer le présent contrat d'entretien et d'affecter un montant de 2 940 \$ pour défrayer cette dépense à chaque année.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Période de questions pour le public (8)

Une personne est présente lors de la période de questions prévue à cette fin.

14-06-134 Clôture de la session (13)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la session soit et est clôturée à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

le maire

la directrice générale et
secrétaire-trésorière